

Groupement Export

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Présentation du dispositif

Le dispositif Groupement Export permet de financer leurs actions collectives à l'international afin qu'elles disposent d'une plus grande force de frappe à l'étranger pour concurrencer de grosses entreprises internationales ou commercialiser une offre intégrée adaptée aux besoins du marché cible.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le bénéficiaire du soutien régional peut être : un groupement d'intérêt économique (GIE), une association qui agit pour le compte du groupement.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

La Région peut participer au financement :

- des actions commerciales (participation à des missions/salons, accueil d'acheteurs...),
- des actions de communication (documents commerciaux, site internet, insertions publicitaires...),
- à l'organisation RH (mise en place d'un salarié export partagé),
- à l'achat de prestations d'étude et de conseil.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le niveau de financement régional ne pourra pas excéder 30% du montant global du projet .

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Les dossiers de demande d'aide sont à adresser à la Région Pays de la Loire.

Organisme

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- 1 rue de la Loire
44966 NANTES